



Question Crédit immobilier

Par **Nana79**, le **18/12/2021** à **11:03**

je détiens 60% d'un appartement et mon compagnon 40%, dois-je payer 60% du crédit mensuel?

merci

Par **Marck.ESP**, le **18/12/2021** à **12:06**

B O N J O U R (voir les CGU du site)

Il semble que ce serait normal si vous voulez respecter la quotité que vous détenez.

Par **youris**, le **18/12/2021** à **12:13**

bonjour,

c'est l'emprunteur désigné dans le contrat de prêt qui doit le rembourser.

s'il s'agit d'un prêt souscrit par vous et votre compagnon, il existe une clause de solidarité entre les coemprunteurs, l'organisme de crédit se moque de savoir qui rembourse le prêt, en cas d'incident de paiement l'organisme de crédit pour se retourner contre n'importe lequel des coemprunteurs.

ensuite, vous devez trouver un accord avec votre concubin pour savoir qui paie quoi, le concubinage est une union de fait qui n'est pas réglementée, c'est pour cela que cela s'appelle l'union libre.

dans votre cas, il faut savoir quel a été l'apport de chacun lors de l'achat

salutations